

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et y raisons intracommunautaire			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens		FD		FE		FF		
		services		FG	440 867,38	FH		FI	440 867,38	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	440 867,38	FK		FL	440 867,38	
	Production stockée							FM		
	Production immobilisée							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)							FP	(5 100,35)	
	Autres produits (1) (11)							FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	435 767,03	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS		
	Variation de stock (marchandises)							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							FV		
	Autres achats et charges externes (3)							FW	60 090,75	
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	7 224,19	
	Salaires et traitements							FY	237 285,63	
	Charges sociales (10)							FZ	129 859,01	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA		
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce				HS			
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions							GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD		
	Autres charges (12)							GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	434 459,58	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	1 307,45		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
Total des produits financiers (V)							GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	11,41	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	Total des charges financières (VI)							GU	11,41	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(11,41)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	1 296,04		

DGFIP N° 2053 2024

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2024

Extension 1

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

DGFIP N° 2053 2024

Extension 2

ALPHANE DEP ANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

403605371

Code activité (NAF)

4222Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS AEDIS

35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE

PERPIGNAN 66000

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 403605371

Code activité (NAF) 4222Z

Désignation et adresse

SAS ADEDIS

35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE

PERPIGNAN 66000

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

03/05/2024

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE 66000 PERPIGNAN

Durée de l'exercice précédent :

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 135,37	3 475,84
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 570,37	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières	BH	BI	2 733,73	
		TOTAL (II)	BJ	BK	23 705,74	6 209,57
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
			BN	BO		
			BP	BQ		
			BR	BS		
			BT	BU		
		CRÉANCES	BV	BW		
			BX	BY	371 382,45	
			BZ	CA	647 998,82	
			CB	CC		
			CD	CE		
Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	105 593,64	
		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	Comptes de Régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	1 124 974,91	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	23 705,74	1 131 184,48
	Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 56 000,00)			DA	56 000,00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK	)	DC				
	Réserve légale (3)			DD	5 600,00			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF				
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés	EJ	DG	497 947,51			
	Report à nouveau			DH	158 156,85			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 102,04			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées			DK				
	TOTAL (I)			DL	718 806,40			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI	)	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	371 855,37			
	Dettes fiscales et sociales			DY	40 522,71			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	412 378,08			
	Écarts de conversion passif (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 131 184,48			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
			Écart de réévaluation libre	1D				
			Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	412 378,08			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF	
CORP	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK		KL	
								KM		KN		KO	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KP		KQ		KR	
								KS		KT		KU	13 611,21
	Installations générales, agencement et aménagements des constructions				Dont Composants	M2							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencement aménagements divers						KV		KW		KX	
		Matériel de transport						KY		KZ		LA	11 398,93
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	2 171,44
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN		LO		LP	27 181,58
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
	Autres participations							8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V	2 733,73
	TOTAL IV							LQ		LR		LS	2 733,73
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG		ØH		ØJ	29 915,31	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C Ø		D Ø		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et aménagements divers		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	13 611,21	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	11 398,93	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 171,44	MU	
	Emballages récupérables divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	27 181,58	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 733,73	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 733,73	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	29 915,31	ØM		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION GFiP N° 2054-bis 2024
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision spéciale.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entrepriseALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	10 135,37	QB		QC	10 135,37
Autres immobilisations corporelles	inst. générales, agencements et aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	11 398,93	QJ		QK	11 398,93
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	2 171,44	QN		QO	2 171,44
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	23 705,74	QW		QX	23 705,74
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	23 705,74	ØQ		ØR	23 705,74

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant

X

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marché terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement de immobilisations	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales fiscales sur congés à payer	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D	
		- corporelles	6E	6F	6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	6U	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X	6Y	6Z		7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC		UD	
	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
			- financières	UG	UH			
			- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'annexe III au CGI.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Extension 1

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

DGFiP N° 2056 2024

Extension 2

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières							UT	2 733,73	UV	2 733,73	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA					
	Autres créances clients							UX	371 382,45	371 382,45			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		Provision pour dépréciation antérieurement constituée*		UO		)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés							UY	265,07	265,07			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	2 511,44	2 511,44			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM	9 106,00	9 106,00			
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	71 507,98	71 507,98			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	108,33	108,33			
		Divers						VP					
	Groupe et associés (2)							VC	564 500,00	564 500,00			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR					
	Charges constatées d'avance							VS					
	TOTAUX							VT	1 022 115,00	VU	1 022 115,00	VV	
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plu 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	371 855,37		371 855,37						
Personnel et comptes rattachés				8C	16 810,77		16 810,77						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	20 555,54		20 555,54						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 756,59		2 756,59						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assim			VQ	399,81		399,81						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	412 378,08	VZ	412 378,08						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 1 102,04

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39 CGI) et autres amortissements non déductibles	WE						XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le d'un crédit bail immobilier et de levée d'écrit	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB						
	Provisions et charges à payer non déduites (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et te non coopératifs non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	XX						XW
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 CGI)	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7 194,00

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7						K7
------------	--	----	--	--	----	--	--	--	--	--	----

Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8
												ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN
												WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW						WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I WR 1 296,04

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées aux taux de 0 %				WH		
		- imposées aux taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du Cd							ZX	

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 sexies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités nouvelles (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI 1 296,04	
												XJ
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)											
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 1 296,04	XO

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2058-A 2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

[illegible]

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION										Néant		☒	X
I. SUIVI DES DÉFICITS													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										K4			
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)						K4bis				Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)										K5			
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)										K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)										YJ			
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)										YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES													
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'a										ZT			
39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice													
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT													
(à détailler sur feuillet séparé)								Dotations de l'exercice			Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déduc								ZV				ZW	
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI													
Provisions pour risques et charges													
								8X				8Y	
								8Z				9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)								9B				9C	
Provisions pour dépréciation													
								9D				9E	
								9F				9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)								9H				9J	
Charges à payer													
								9K				9L	
								9M				9N	
								9P				9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)								9S				9T	
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)								YN				YO	
à reporter au tableau 2058-A :								ligne WI			ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Extension 1

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFIP N° 2058-C 2024			
Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION														Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {réserves légales Autres réserves		ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes		ZE									
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF									
	Report à nouveau						Report à nouveau		ZG									
	TOTAL I			ØF			N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II		ZH							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT	23 401,00				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens en location pour une durée > 6 mois)										J8		XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	36 689,75				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	60 090,75				
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE												YW	3 040,00				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	4 184,19				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	7 224,19				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée												YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)												ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé				XP		- Filiales et participations : (Liste au 20/11/2024 prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre du CGI												RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA	1 296,04	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	Groupe résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	79524592700038								

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES JGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION Néant ☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-valeur ou de la moins-valeur	Court terme	Long terme			Plus-valeur taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %			(Ventilation par taux)			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2024

Extension

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Nature					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S					
--	--	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

GFIP N° 2059-B 2024

signature de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant	X
-------	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 1				
	N - 2				
	différente <i>(art. 39 quaterdecies N - 3</i>				
	<i>et 1 quater du CGI)</i> N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Extension

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprisALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant☒

	Rappel de la plus ou moins-v-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %	
(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les soc	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non co	
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le reve	exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2	
	(art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-v alues à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c
cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepri: ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant ☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	8,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	440 867,38
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	440 867,38
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	60 090,75
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5 100,35
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	65 191,10
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 375 676,28
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	375 676,28
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</i> <i>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.</i> <i>vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>		
Entreprise mono-etablissement au sens de la CV (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	440 867,38
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence du GY au	GZ	
Date de cessation	HR	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2024

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	3 500,00
---	-----------	-----------------------------------	---	-----------	---------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
---	-----------	----------------------	---	-----------	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARLU	Dénomination	TELIMA FREPART		
-----------------	------------------------------------	--------------	---	--	--

N° SIREN (si société établie en France)	488345166	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	3 500,00
---	--	----------------	-------------------------------------	------------------------	---------------------------------------

Adresse :	N°	39	Voie	BOULEVARD ORNANO	
-----------	----	---------------------------------	------	---	--

Code Postal	93200	Commune	ST DENIS	Pays	FR
-------------	------------------------------------	---------	---------------------------------------	------	---------------------------------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	----------------------	--------------	----------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	----------------------	--------------	----------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	----------------------	--------------	----------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom Patronimique et prénom(s)			
-------	----------------------	-------------------------------	----------------------	--	--

Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
-------------	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
-----------	------	----------------------	----------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Adresse :	N°		Voie			
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--	--

Code postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Titre		Nom Patronimique et prénom(s)			
-------	----------------------	-------------------------------	----------------------	--	--

Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
-------------	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
-----------	------	----------------------	----------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Adresse :	N°		Voie			
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--	--

Code postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

40360537100075

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

ADRESSE (voie)

35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE

CODE POSTAL

66000

VILLE

PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société: ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION						SIRET	40360537100075		
Adresse du siège social:						Ancienne adresse en cas de changement:			
35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE PERPIGNAN 66000									
REGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal		0,04		Bénéfice imposable à 15%		1 296,00			
Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values									
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée :				oui, indication du logiciel utilisé					
ECF				Désignation du prestataire					
Nom et adresse du comptable:						Nom et adresse du conseil:			
S/I : Société/Indépendant, Tél :						S/I : Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:									
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :					
Nom :				Tél :					
Adresse :									

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Néant

X

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		

J

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

TO TAL				
--------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2024

ALPHANE DEP ANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--

CA21PROAVA
2024

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIM
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)	1 102,04			

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	40360537100075	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER
2024

**État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises
ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (Art. 219-I-f du CGI) - verso**

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]**TOTAL**

--	--	--	--	--

SOMME DES EXT.

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION 35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE 66
Numéro SIRET du principal établissement 40360537100075
Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	--	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	---	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUEE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TO TAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

Extension

DRESZONE
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Numéro SIRET du principal établissement 40360537100075 Code APE 4222Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris da
ne série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 200
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2024**

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Numéro SIRET du principal établissement 40360537100075

Code APE

4222Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCOFIN

2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]

Table IPI
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² Table IP2
CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**
IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



DGFIP N° 2025-A 2024

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Service des impôts	
Service des impôts	

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--



Désignation de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible]

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

[illegible][illegible]

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS (Article 220 quinquies du code général des impôts)

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
2. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	16		
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		
4. MONTANT DE LA CRÉANCE			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



Dénomination de l'entreprise : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

Numéro SIRET : 40360537100075

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)[illegible][illegible]

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFIP N° 2036 BIS 2024

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	-------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	----------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et	Congé payés				
				appointements					
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS ADEDIS

Adresse 35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE PERPIGNAN 66000

N° Siren 403605371

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion										
			E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante ::

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

SIRET : 40360537100075

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

SIRET : 40360537100075

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

SIRET : 40360537100075

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

SE SOLUTIONS 30 39 BOULEVARD ORNANO ST DENIS 93200 FR

N° SIREN 795245927

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impôts

IGFiP N° 2069-RCI 2024

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

ALPHANE DEPANAGE DISTRIBUTION

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TO TAL	
--------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nomet adresse	SIREN ou RNA	Nomet adresse	

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	----------------------

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 JUIN 2024**

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 1.102,04 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 158.156,85 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	1.102,04 €
Au compte report à nouveau qui de	158.156,85 €
Passe à.....	159.258,89 €

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Le présent document est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil

Pour copie certifiée conforme

David PIETTE
Gérant de TELIMA FREPART
Présidente